Τύμβοι· Tumuli Θεσσίδης.

Αραπ-Θεσσίδης. δύο. εν ο εις μεγάλος με ύψος πολύ μικρος. μεταξύ Δημοκρίας και Σωβατων

…tique, en suivant la voie obligeamment tracée par mes prédécesseurs, qui n'avaient pas l'excuse d'être des archéologues.

C'était sur le littoral européen de la mer de Marmara. Les populations thraces, antiques habitantes de ces peu récréatives contrées, en ont couvert l'immense superficie d'un nombre presque incalculable de monticules de terre qui sont leurs tombeaux. Les voyageurs qui vont à Constantinople par l'Orient-Express contemplent avec surprise, dans la région de Sofia, de Philippopoli et d'Andrinople, cette floraison de grosses pustules sur la face de la terre. Beaucoup de ces *tumuli* ne mesurent pas moins de dix mètres de hauteur sur une circonférence de plus de deux cents : on peut calculer quel immense labeur suppose chaque tombe. Hérodote dit, et on le comprend, que seuls des chefs pouvaient mériter et se payer de semblables terrassements.

Lorsqu'on arrive à Constantinople par mer, on aperçoit sur les falaises du littoral des tumuli du même genre. Moins nombreux que ceux qui couvrent les plaines de l'intérieur, ils sont encore plus volumineux, et leur situation exceptionnelle attire de loin les regards. On a supposé parfois que ces monticules de la côte n'étaient pas, comme leurs frères de la vallée de l'Hèbre, de simples tombeaux. On a voulu y voir, tantôt des observatoires de guetteurs destinés à signaler l'approche des pirates, tantôt des postes de signaux optiques qui transmettaient les nouvelles au moyen de feux allumés sur les hauteurs : c'est par ce mode de télégraphie sans fil que se propagea naguère l'annonce de la prise de Troie.

C'est dans ces tumuli que furent entreprises des fouilles. L'un d'eux, qui s'érige non loin du site de l'antique Périnthe, révéla rapidement, à moins de deux mètres au-dessous du sommet, l'enfouissement sommaire d'un cadavre daté par une monnaie byzantine trouvée à ses côtés. La position même de cette tombe indiquait qu'elle était postérieure à la construction du tumulus : il s'agissait donc de chercher ailleurs et vraisemblablement plus bas, au niveau du sol.

… toujours !

Mais, au bout d'un peu plus d'un mètre, tout cessait. Un examen attentif des parois du puits révéla toutefois qu'au niveau du sol, une autre veine de sable, celle là horizontale, s'enfonçait vers la périphérie dans la direction du Nord-Ouest. Tout devint clair. A deux mille ans d'intervalle, nous étions descendus vers la tombe par la route ténébreuse des violateurs de sépulture. Ils avaient creusé un puits pour atteindre la tombe à l'endroit où elle se trouve d'ordinaire, c'est-à-dire au centre du tumulus et au niveau du sol. Arrivés là, ils avaient été aussi surpris que nous de ne rien trouver, mais moins découragés, car ils avaient, eux, la certitude que le monticule contenait une sépulture. Comme il est évident qu'ils en ignoraient l'emplacement, puisqu'ils la cherchaient là où elle n'était pas, c'est donc qu'à leur époque il n'y avait pas de doute sur la destination funéraire des tumuli ; et voilà, grâce à eux, élucidé le problème signalé plus haut. Ce sera bien la première fois, je pense, que l'archéologie devra quelque reconnaissance aux bandits dont l'avidité nous a privés de tant de documents précieux !

Est-ce à dire que, dans le cas actuel, nous ayons à leur reprocher un vol vraiment préju-

épuisé tous les renseignements fournis par les faits eux-mêmes, et on en sera réduit aux hypothèses.

Pour faire une conjecture, je supposerais volontiers que le viol remonte à l'un des trois premiers siècles de notre ère. Nous connaissons, dans la région, de nombreuses inscriptions funéraires qui datent de ces trois premiers siècles : dans toutes apparait la hantise constante des violations de tombes. La plus humble dalle mortuaire édicte des amendes contre les pillards : les héritiers, la caisse municipale, le fisc de l'empereur sont chargés de les percevoir, et le pauvre mort espère que, l'intérêt rendant vigilants les pouvoirs publics, la surveillance sera efficace. Il est toutefois fort douteux que toutes ces belles précautions aient eu un sérieux effet. On a dû continuer à violer couramment et sans cesse : je n'en veux pour preuve que cette inscription où un Périnthien du troisième siècle, chrétien indulgent, peut être aussi philosophe désabusé sur l'efficacité des amendes, se borne à faire graver sur sa tombe que « si quelqu'un viole la sépulture, il en rendra compte à Dieu ».

Notre contemporain de Philippe de Macé-

ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΘΗΝΩΝ

Αρχαιολογος [illegible] [illegible] [illegible]
ανακαλυψη αυτων υπο Γ. Seure κατα το 1910
[illegible]

JOURNAL DES DÉBATS DU SAMEDI 7 JANVIER 1911

425

Τύμβοι

# VARIÉTÉS

## Impressions d'un violateur de sépultures

L'exploitation des tombes a été dans l'antiquité un métier officiellement consacré par les poursuites aussi innombrables qu'inefficaces auxquelles il a été en butte. Il serait téméraire de prétendre que c'est une industrie lucrative et sans danger : je suis persuadé du contraire, depuis le jour de cet automne où j'ai moi-même violé pour la seconde fois une sépulture antique, en suivant la voie obligeamment frayée par mes prédécesseurs, qui n'avaient pas l'ex-

Une remarque empêcha de poursuivre l'exploration par la voie ordinaire.

Sous la tombe byzantine, juste dans l'axe vertical du tumulus, apparaissait une veine de sable, d'une circonférence d'environ cinquante centimètres de diamètre ; par sa couleur et sa légèreté, ce sable faisait tache sur la terre argileuse du monticule, compacte, foncée et durcie jusqu'à la consistance de la pierre par les infiltrations pluviales de tant de siècles. On retira le sable, et on déblaya ainsi une sorte de cheminée étroite descendant en droite ligne jusqu'au sol. A notre grande surprise, quand on fut arrivé au sol, c'est-à-dire au tuf caillouteux [illegible] toujours !

Mais, au bout d'un peu plus d'un mètre, tout cessait. Un examen attentif des parois du puits révéla toutefois qu'au niveau du sol, une autre veine de sable, celle-là horizontale, s'enfonçait vers la périphérie dans la direction du Nord-Ouest. Tout devint clair. A deux mille ans d'intervalle, nous étions descendus vers la tombe par la route ténébreuse des violateurs de sépulture. Ils avaient creusé un puits pour atteindre la tombe à l'endroit où elle se trouve d'ordinaire, c'est-à-dire au centre du tumulus et au niveau du sol. Arrivés là, ils avaient été aussi surpris que nous de ne rien trouver, mais moins découragés, car ils avaient, eux, la certitude que le monticule contenait une sépulture. Comme il est évident qu'ils en ignoraient l'emplacement, puisqu'ils la cherchaient là où elle n'était pas, c'est donc qu'à leur époque il n'y avait pas de doute sur la destination funéraire des tumuli : et voilà, grâce à eux, élucidé le problème signalé plus haut. Ce sera bien la première fois, je pense, que l'archéologie devra quelque reconnaissance aux bandits dont l'avidité nous a privés de tant de documents précieux !

Est-ce à dire que, dans le cas actuel, nous ayons à leur reprocher un vol vraiment préjudiciable à notre curiosité ou à nos collections ? Je ne le crois pas. Le mobilier funéraire découvert jusqu'à présent en Thrace n'a jamais eu, même dans les cas les plus heureux, qu'un intérêt de second ordre. Je me sens plutôt disposé à plaindre mes aventureux prédécesseurs du mal énorme qu'ils ont [illegible] probablement médiocre [illegible] au fond de leur puits [illegible] qu'il n'y faisait pas clair [illegible] un adolescent y p[illegible] il leur a fallu cre[illegible] encore, afin d'avoir dev[illegible] -tre, l'endroit [illegible] un couloir horizon[illegible] creusé, ou plutôt ils [illegible] pas la place [illegible] ni même pour éte[illegible] [illegible], en rampant, sans [illegible] retourner, ils ont pénétré dans [illegible] et fragile, pour aboutir à [illegible] paroi lisse d'un énorme sarcophage en calcaire ayant vingt et un centimètres d'épaisseur. Alors il a fallu faire dans cette paroi hostile le trou triangulaire qui se retrouve, identique, sur tous les sarcophages violés. A chaque fragment de pierre qu'ils détachaient, ils étaient obligés de le faire tomber doucement à l'extérieur, afin de ne pas endommager les objets qu'ils allaient dérober. Nous avons retrouvé cet amoncellement de débris, dont ils embarrassaient leur route obscure, avec l'appréhension qu'une secousse trop brusque ne fît tomber derrière eux la terre meuble, en les condamnant à mourir à côté du mort qu'ils dépouillaient.

Si on en juge par les deux vases qu'ils laissèrent dans la tombe, le butin n'a pas dû être merveilleux. En tout cas, ils ont eu la bonne

doine, lui, n'avait pas laissé d'inscription commémorative, mais ses parents l'avaient enfermé dans une lourde caisse de pierre, sur laquelle ils avaient fait accumuler des centaines de mètres cubes de terre. Ils avaient poussé la précaution, pour dépister les recherches, jusqu'à faire placer la sépulture ailleurs qu'au centre, dans un coin où elle resterait ignorée. Néanmoins, elle a été trouvée et violée. Elle l'a même été deux fois ; et la deuxième fois, ce fut un gamin grec, entré dans le sarcophage par l'ouverture béante, qui râcla avec le couvercle d'une boîte de *corned-beef*, pris dans notre campement, les cendres du pauvre mort d'il y a vingt-quatre siècles, et les éparpilla dédaigneusement au souffle du Nord qui, ce jour-là, soufflait en tempête.

GEORGES SEURE,
*Ancien membre de l'École d'Athènes.*

ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΘΗΝΩΝ

cuse d'être des archéologues.

C'était sur le littoral européen de la mer de Marmara. Les populations thraces, antiques habitantes de ces peu récréatives contrées, en ont couvert l'immense superficie d'un nombre presque incalculable de monticules de terre qui sont leurs tombeaux. Les voyageurs qui vont à Constantinople par l'Orient-Express contemplent avec surprise, dans la région de Sofia, de Philippopoli et d'Andrinople, cette floraison de grosses pustules sur la face de la terre. Beaucoup de ces *tumuli* ne mesurent pas moins de dix mètres de hauteur sur une circonférence de plus de deux cents : on peut calculer quel immense labeur suppose chaque tombe. Hérodote dit, et on le comprend, que seuls des chefs pouvaient mériter et se payer de semblables terrassements.

Lorsqu'on arrive à Constantinople par mer, on aperçoit sur les falaises du littoral des tumuli du même genre. Moins nombreux que ceux qui couvrent les plaines de l'intérieur, ils sont encore plus volumineux, et leur situation exceptionnelle attire de loin les regards. On a supposé parfois que ces monticules de la côte n'étaient pas, comme leurs frères de la vallée de l'Hèbre, de simples tombeaux. On a voulu y voir, tantôt des observatoires de guetteurs destinés à signaler l'approche des pirates, tantôt des postes de signaux optiques qui transmettaient les nouvelles au moyen de feux allumés sur les hauteurs : c'est par ce mode de télégraphie sans fil que se propagea naguère l'annonce de la prise de Troie.

C'est dans ces tumuli que furent entreprises des fouilles. L'un d'eux, qui s'érige non loin du site de l'antique Périnthe, révéla rapidement, à moins de deux mètres au-dessous du sommet, l'enfouissement sommaire d'un cadavre daté par une monnaie byzantine trouvée à ses côtés. La position même de cette tombe indiquait qu'elle était postérieure à la construction du tumulus ; il s'agissait donc de chercher ailleurs et vraisemblablement plus bas, au niveau du sol.

blée d'y abandonner une monnaie de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre le Grand, qui date la sépulture. Ne l'ont-ils pas vue, ou l'ont-ils dédaignée parce que c'est un bronze? Le plus probable est qu'elle ne pouvait leur servir, n'ayant plus cours : or, ceci se passait en un temps où les pièces de monnaie n'avaient pas encore une valeur de collection. Fixer la date de leur exploration est impossible à treize siècles près : elle se place entre le quatrième siècle avant J.-C., date de la construction du tumulus, et le neuvième siècle après J.-C., date de la tombe byzantine superposée à leur excavation. Quand on aura ajouté que leur tentative a été faite à une époque où il pouvait être dangereux, à cause des vengeances de famille ou à cause de la loi, de violer les sépultures, — c'est ce que prouve le soin avec lequel ils ont rebouché au sable leur travail souterrain, — on aura épuisé tous les renseignements fournis par les faits eux-mêmes, et on en sera réduit aux hypothèses.

Pour faire une conjecture, je supposerais volontiers que le viol remonte à l'un des trois premiers siècles de notre ère. Nous connaissons, dans la région, de nombreuses inscriptions funéraires qui datent de ces trois premiers siècles : dans toutes apparaît la hantise constante des violations de tombes. La plus humble dalle mortuaire édicte des amendes contre les pillards : les héritiers, la caisse municipale, le fisc de l'empereur sont chargés de les percevoir, et le pauvre mort espère que, l'intérêt rendant vigilants les pouvoirs publics, la surveillance sera efficace. Il est toutefois fort douteux que toutes ces belles précautions aient eu un sérieux effet. On a dû continuer à violer couramment et sans cesse : je n'en veux pour preuve que cette inscription où un Périnthien du troisième siècle, chrétien indulgent, peut être aussi philosophe désabusé sur l'efficacité des amendes, se borne à faire graver sur sa tombe que « si quelqu'un viole la sépulture, il en rendra compte à Dieu ».

Notre contemporain de Philippe de Macé